

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

Pour l'écoute permanente et l'épanouissement
intégral du peuple togolais :

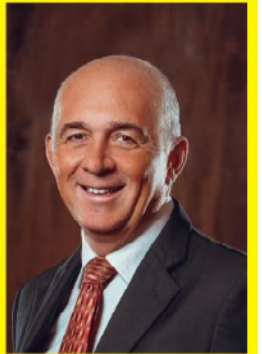
Le gouvernement exige P.3
l'installation des Bureaux du
Citoyen, dans les communes



Entretien routier :
Le péage de Kémérida
déjà opérationnel P.2



Télécommunication :
Pierre-Antoine
Legagneur
succède à Tarik
Boudiaf à la tête
de Togocom



CENI : **Affichage des**
listes électorales P.4
provisoires dans les CRV
à partir d'aujourd'hui



Akpéma, Evala et Kondona:
Un tremplin pour les
secrets de la vie des P.4
jeunes Kabyè



Les indésirables des partis
politiques de l'opposition appellent
à l'union de l'opposition : P.3
Pour quel résultat ?



Ouro-Akpo Tchagnao

Jean Kissi

Ouro-Djikpa Tchatikpi

Éliminatoires mondial 2026 :
« Nous allons attaquer ces
éliminatoires avec le maximum
de priorité », Paulo Duarte P.7



Entretien routier : Le péage de Kémérida déjà opérationnel

Le poste de péage de Kémérida dans la préfecture de la Binah est opérationnel depuis vendredi 7 juillet 2023. Fin de la ruse et des canaux échappatoires des véhicules poids lourds des pays de l'hinterland (Mali , Niger et Burkina Faso) qui fuient les péages et transitent frauduleusement par le Bénin pour rentrer dans le Burkina Faso en passant par Kara. Ce nouveau site de péage permettra aux usagers du tronçon Kara – Kémérida – Frontière Bénin surtout ces véhicules poids lourds des pays de l'hinterland qui abiment sérieusement cette voie de contribuer aussi à son entretien. Le lancement officiel de l'exploitation du poste de péage de Kémérida dont les travaux de construction et de maintenance sont entièrement achevés s'est déroulé le vendredi sept juillet dernier par la direction de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER) en collaboration les autorités de la Binah.

Le péage de Kémérida dans la préfecture de la Binah se situe sur la route Kara – Kémérida – Frontière Bénin au PK 16 + 100. La perception des droits d'usage de la route prend en compte toutes les catégories de véhicules à savoir les poids lourds, les autobus, les minibus, les véhicules légers, les tricycles et les véhicules à trois roues.

En mettant en place ce nouveau poste de péage, le gouvernement, à travers la SAFER, reste dans sa stratégie de mobilisation suffisante des ressources financières pour la construction et le maintien en bon état de l'ensemble du réseau routier national. Le péage de Kémérida est le 18ème après ceux déjà installés de par les cinq régions économiques du Togo. Son emprise compte 02 cabines pour la perception installées sur 02 voies et équipées des

caméras vidéo surveillance, un bloc administratif, un parking, une salle de régie etc. A l'image des autres, le poste fonctionne 24h/24 et 7J/7 à partir de trois types d'énergie notamment le courant conventionnel, un groupe électrogène d'une capacité 55 kVa puis un champ photo voltaïque.

Les postes de péage, au-delà de leur objectif qui est la mobilisation des ressources financières, sont également des pourvoyeurs d'emplois. « 27 employés sont censés assurer le service attendu par la direction de la SAFER. C'est une équipe composée de 16 caissiers, 5 chefs d'équipes, 01 chef de poste, 02 régisseurs, 01 technicien et 02 agents d'entretien.

Présidée par le préfet de la Binah, Ataba Abalounorou, la cérémonie d'ouverture a connu la participation de plusieurs autres personnalités dont le maire de la commune Binah 2, méde-



Le poste de péage de Kémérida

cin colonel Ali Tatangué, le directeur régional des travaux publics région Kara, Bakelé Gaou, ainsi que plusieurs autorités militaires et religieuses.

Le préfet de la Binah a exhorté les acteurs dans leur ensemble à faire preuve de professionnalisme pour afin soutenir les efforts du gouvernement. Il encourage les différents corps devant faire fonctionner le poste de péage à privilégier le dialogue et la concertation pour surmonter de quelconques différends.

« L'événement de ce jour nous donne l'occasion de dire un grand merci au gouvernement et à tous les acteurs ayant concouru à la construction du péage de Kémérida. Cet ouvrage vient non seulement embellir notre localité, mais aussi pour booster notre économie, puis-

qu'il va générer de nouvelles activités génératrices de revenus pour nos populations », a laissé entendre le maire de la commune Binah 2, Col. Ali Tatangué.

Pour la circonstance, le directeur général de la SAFER a été représenté par son chargé des affaires juridiques, en même temps, responsable des marchés publics, Issifou Djoulila.

Celui-ci a rappelé le contexte de création de la SAFER, les résultats obtenus dans la mission dévolue à cet établissement public, informé sur les autres domaines d'intervention tout en rappelant les comportements à adopter par le personnel du péage de Kémérida vis-à-vis des usagers de la route.

« Soucieux du maintien en bon état du réseau routier national, l'Etat togolais a créé

par décret présidentiel en mars 2012, la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier en remplacement du FER et de la CAPER. Elle est chargée de la mobilisation des ressources, à travers, entre autres, l'exploitation des postes de péage pour le financement de l'entretien routier.

Depuis sa création, la SAFER a financé l'entretien d'environ 17 500 km de routes, toutes catégories confondues. Cet entretien couvre à la fois les routes revêtues, les routes en terre et les pistes rurales.

Le poste de péage de Kémérida dont l'ouverture se tient aujourd'hui est le 18ème sur le territoire national qui contribuera sans doute à renforcer la capacité de financement de l'entretien routier dont les besoins croissent sans cesse », a confié le chargé des affaires juridiques à la SAFER.

Outre le financement de l'entretien routier, la SAFER intervient dans d'autres domaines d'activités. Elle lutte contre les surcharges à travers les postes de pesage et apporte des appuis aux projets d'intérêt communautaires. Elle finance également les activités de l'entretien manuel des abords des routes pour une meilleure visibilité. Les campagnes de sensibilisation sur la sécurité routière dépendent du financement de la SAFER, en plus de l'appui apporté au CERFER pour le renforcement de la capacité des acteurs de l'entretien routier.

Daniel A.

CENI : Affichage des listes électorales provisoires dans les CRV à partir d'aujourd'hui

Les listes électorales provisoires seront affichées dans tous les Centres de Recensement et de Vote (CRV) à compter de ce jeudi 20 juillet. L'annonce a été faite lundi par le président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). La population dispose de quarante-huit (48) heures pour faire d'éventuels recours.

« Le président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) informe les populations, les partis politiques et les autres parties prenantes au processus électoral que le traitement des données du recensement électoral de 2023 se poursuit pour aboutir aux listes électorales définitives. Dans cette perspective, les listes électorales provisoires seront affichées dans tous les Centres de Recensement et de Vote (CRV), à compter du jeudi 20 juillet 2023. La population dispose alors de 48 heures pour tout recours », a écrit Dago Yabre.

Le président de l'organe en charge de l'organisation et la supervision des élections invite à cet effet les électeurs à se mobiliser pour se rendre dans les CRV qui ont servi au recensement électoral.

« Il est question de leur permettre de constater leur inscription effective sur la liste électorale provisoire ; signaler les cas d'électeurs indûment inscrits ou indûment radiés de la liste ; entamer la procédure de réclamation dans les CRV en y demandant l'inscription sur la liste électorale des personnes régulièrement inscrites lors du recensement de 2023 mais



omises sur la liste provisoire affichée et signaler tout cas d'électeurs décédés après la clôture du recensement électoral, en vue de leur radiation en apportant les preuves requises (déclaration de décès, autorisation d'inhumer, témoignage de proches parents, faire-part) », a-t-il souligné.

M. Dago Yabre compte sur le civisme des populations, la mobilisation effective des électeurs ainsi que des partis politiques pour le succès de l'opération de traitement des données du recensement électoral, gage de la qualité du fichier électoral.

Carole A.

CHRONIQUE
de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
28 BP : 23 Lomé - Togo
Tél: 92 40 38 43/70 35 35 97
Société de Presse : CHRONIQUE
DE LA SEMAINE SARL-U

Responsable
Julienne Pawimondom
BELEI-ALZIOU

Directeur de la Publication
Daniel E. ASSOTE
Tél. 92 40 38 43

Rédactrice en Chef
Amiaba AGHEY-LAWSON

Rédaction
Carole A., Daniel A., Kapo A.

Imprimerie SDR/Tirage : 2000 ex.

Pour l'écoute permanente et l'épanouissement intégral du peuple togolais :

Le gouvernement exige l'installation des Bureaux du Citoyen, dans les communes

La volonté manifeste et agissante du président de la république Faure Gnassingbé de développer le Togo sur tous les plans et surtout d'œuvrer pour l'épanouissement intégral de la population à travers la gouvernance locale n'est plus à démontrer. Malgré sa proximité avec les populations de toutes les contrées du pays à travers ses sorties fréquentes dans le Togo profond pour toucher du doigt les réalités du terrain, le numéro un togolais a doté les communautés de sa politique de décentralisation, des élus locaux pour plus de proximité et d'écoute permanente des populations de base. C'est ainsi, depuis l'opérationnalisation des conseils municipaux issus des municipales du 31 juin 2019, l'État a amorcé un processus irréversible de transfert de responsabilité de pouvoir et de ressources publiques vers les communes, pour plus d'efficacité dans la fourniture des biens et de services aux populations. Et l'une des exigences faites aux élus locaux pour l'atteinte des objectifs est d'avoir dans les mairies, un endroit d'écoute des citoyens dénommé le « Bureau du Citoyen » (BDC). C'est en effet, une structure de proximité pour aider au dialogue entre les autorités municipales et leurs administrés.

En effet, depuis leur installation les communes n'ont toujours pas cette structure. C'est ce qui a poussé à coup sûr le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires, Payadowa BoukpeSSI à définir dans un arrêté pris récemment, les objectifs, les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Bureau du Citoyen dans les communes. Objectif du Bureau du ci-

toyen Cette structure va être composée d'un coordonnateur et d'un rapporteur. Ils seront issus de la société civile et seront originaires de leurs communes. Leur travail sera fait de concert avec les maires des communes. Le Bureau du Citoyen mettra à disposition des informations sur la gestion des affaires locales pour informer les citoyens et les sensibiliser sur leurs droits et devoirs. La mise en place de cette structure vise à favori-

ser une écoute des élus aux populations administrées. Aussi, c'est de permettre aux citoyens pour promouvoir la citoyenneté et faciliter la communication entre les citoyens et les autorités locales.

Le Bureau du Citoyen a pour mission de recueillir les attentes, préoccupations et suggestions des citoyens pour les transmettre au maire. Ce dernier les porte à l'attention du conseil municipal. Il met à la disposition des citoyens, des informations sur



Le ministre de l'Administration territoriale, Payadowa BoukpeSSI

la gestion des affaires qui les concernent pour promouvoir la citoyenneté.

Le Bureau du citoyen veille à la participation des citoyens à la gestion des affaires locales. Il fait le suivi-évaluation du contrôle citoyen de l'action publique locale auprès des différentes composantes sociales de la commune.

Le Bureau du Citoyen dans chaque commune est

composé d'un coordonnateur et d'un rapporteur désigné. Le coordonnateur et le rapporteur du Bureau du Citoyen relèvent de la société civile et doivent être originaires de la commune. Le Bureau du Citoyen peut consulter toute personne physique ou morale sur un dossier précis pour les besoins de clarification.

Suite à la page 4

Politique/ Les indésirables des partis politiques de l'opposition appellent à l'union de l'opposition : Pour quel résultat ?

L'opposition togolaise sans nul doute fait partie des classes de l'opposition africaine qui ont fait preuve des initiatives visant à l'unicité de ses actions à travers des regroupements. Et comme leur ambition d'accéder au pouvoir ne s'est pas encore réalisée à cause de leurs incohérences et de duplicité, il est normal que cette opposition trouve des leaders de confiance et des canaux plus mobilisateurs pour relever les défis de leurs objectifs. Cependant il est étonnant et surprenant de voir que c'est plutôt ceux qui n'ont aucune crédibilité politique et sont chassés ou écartés de leur partis politiques de base à cause des comportements douteux et qui n'ont pas eu l'humilité pour se réconcilier avec leurs anciens mentors qui prétendent paradoxalement être des portes flambeau de l'union de l'opposition. Ceci ressemble à une comédie politique qui ne servira à coup sûr à rien, si ce n'est de décourager davantage les militants de l'opposition.

Malgré le fiasco des regroupements politiques de l'opposition togolaise (FAR, COD, CST, CAP2015, C14, DMK...), visant à son union sacrée afin de renverser le pouvoir en place, Tchagnaou OURO-AKPO, Jean KISSI et Tchatikpi OURO-DJIKPA, appellent à une énième union de l'opposition.

Publiée, lundi 17 juillet 2023, la tribune libre de ce trio intitulé : « De la responsabilité politique ou de la nécessité pour l'opposition de s'unir pour sauver le Togo », interpelle les leaders de l'opposition à la prise de conscience et les invite à laisser tomber les égos. «Nous, de l'opposition, devons faire notre examen de

conscience suivi d'acte de contritions internes, enterrer tous nos égos surdimensionnés au vestiaire et nous retrouver dans un seul bloc démocratique pour sauver ce pays. Oui c'est un combat bloc contre bloc, le bloc démocratique contre le bloc conservateur», avancent ces trois exclus de leur base politique de l'opposition. Les auteurs de ce document concluent en appelant le peuple togolais, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, à se mobiliser pour disent ils, sauver le Togo en s'unissant autour des objectifs communs. Cette nouvelle initiative de ces acteurs de l'opposition démontre à suffisance que la classe de l'opposition togolaise est au paroxysme de son agonie.



Ouro-Akpo Tchagnaou



Jean Kissi



Ouro-Djikpa Tchatikpi

Ce n'est plus un secret pour personne, l'opposition a perdu la confiance du peuple togolais. selon une enquête réalisée et publiée le 2 juin 2022 par l'Afrobaromètre, ce manque de confiance est élevée jusqu'à 77% dans la région maritime considérée comme fief de l'opposition au Togo. Ceci à cause des incohérences et des égos des leaders de l'opposition qui ont trahi la confiance des Togo-lais qui croyaient à leurs partis ou à leurs regroupements. Face à cette situation, s'il s'avère nécessaire de tenter la remobilisation des militants déçus pour la survie de l'opposition, il serait bienséant pour le respect de la population, que les porteurs de ce nouvel appel de l'union de l'opposition aient une certaine crédibilité vis à vis de la population et surtout de l'oppo-

sition. En lieu et place de cette catégorie de personnalités intègres souhaitable pour espérer un écho favorable, c'est plutôt les dissidents de trois plus grands partis politiques de l'opposition qui se lancent sur une piste sur laquelle Mgr Kpodzro et les grands leaders ont échoué. Un manque d'égard aux militants et sympathisants de l'opposition ou une initiative de survie politique pour ce trio pour les élections régionales et législatives à venir ? Que se soit dans l'un ou dans l'autre cas, il est clair que cet appel restera lettre morte. Et pour cause, non seulement aucun de ces trois n'a été transparent dans ses démarches au sein de son parti politique de provenance mais aussi ces derniers ont osé demander à leur mentors des excuses et des actes de con-

trition, sachant bien que l'humilité est et demeure l'ennemie premier de toute l'opposition depuis des lustres.

Sous quelle aura un certain Ouro-Akpo Tchagnaou ex- deuxième secrétaire général adjoint de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) viré définitivement du parti en février dernier pour insoumission et son incohérence, ou l'ancien bras droit de Tikpi Atchadam, Ouro-Djikpa Tchatikpi exclu du Parti National Panafricain (PNP) pour des actes jugés contraires à la ligne politique du parti, ou encore Jean KISSI l'ancien secrétaire général du Comité d'Action pour le Renouveau (CAR), qui après être tombé en disgrâce devant feu Me Agboyibo et aujourd'hui écarté par les nouveaux dirigeants pour avoir tenté de prendre la tête du parti malgré qu'il était en minorité en terme de nombre des fédérations, peuvent ils prétendre ces trois signataires, conseiller ou convaincre les leaders de l'opposition et leurs militants à adhérer à leur idée? Encore un m'as tu vu politique ou une annonce de la création imminente d'une coalition des déserteurs malheureux ?

Daniel A.

Le badigeon et de peinture des établissements scolaires : Désormais uniformisés au Togo

Au Togo, tous les bâtiments scolaires du primaire, du secondaire et du technique devront désormais être uniformes, en termes de badigeon et de peinture. Le ministre chargé des enseignements a officialisé il y a quelques jours, le code couleur à appliquer. Cette décision du ministre Dodzi Kokoroko qui met fin aux polémiques se révèle opportun et salubre pour l'école publique togolaise.

Le ministre des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'Artisanat, le Professeur Dodzi Komla KOKOROKO siffle la fin des bâtiments scolaires peints aux couleurs de partis politiques ou de sociétés commerciales ou associations privées. Désormais, les bâtiments scolaires seront reconnaissables par des couleurs indiquées par le ministre.

À travers une note publiée le 07 Juillet 2023 et intitulée « Code couleur (Badigeon et peinture) pour les bâtiments scolaires (MEPSTA) », le Professeur Dodzi Komla KOKOROKO a

dévoilé le visage que devront prendre les bâtiments scolaires au Togo

Dans le détail, les murs seront en chaux vive teintée d'ocre jaune, tandis que les claustras seront en chaux vive légèrement piquée d'ocre noir. Quant aux sous-bassements, saillies de poteaux, chaînages et consoles, ils passeront dorénavant en chaux vive teintée d'ocre rouge. Enfin, les portes, fenêtres, murs allèges sous claustras et sous tableaux à l'intérieur des salles de classes, sur les murs sous claustras à l'extérieur des salles de classes sur la façade principale, et sous allège dans le



bureau et magasin, devront être en peinture marron N° 1680. Cette décision du ministre des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat se révèle opportun et salubre pour l'école publique togolaise. Prof Dodzi Kokoroko avait déjà pris un arrêté relatif aux

dons divers à connotation politique à l'endroit des établissements scolaires au Togo.

Il faut préciser que le ministre des enseignements primaire et secondaire et les premiers responsables des établissements scolaires ont été interpellés par des orga-

nisations de la société civile et des citoyens sur les questions liées aux dons.

Certaines organisations politiques ou leurs militants en offrant des bâtiments aux écoles préfèrent souvent mettre les couleurs de leur effigie. Une situation qui remet souvent en cause le cadre académique et apolitique des établissements scolaires. Vivement que d'autres secteurs publics où de tels écarts s'observent, prennent exemple sur le ministre des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'Artisanat.

Pour rappel, le gouvernement a lancé il y a deux ans, dans le cadre de l'amélioration du système éducatif, un vaste programme de construction de 30 000 salles de classes sur tout le territoire.

Essobiou A.

Akpéma, Evala et Kondona:

Un tremplin pour les secrets de la vie des jeunes Kabyè

Démarrée depuis samedi 8 juillet, la lutte traditionnelle EVALA 2023 du jeune garçon, a pris fin le 16 juillet dernier pour laisser place au rite initiatique Akpéma de la jeune fille, en pays Kabyè. Tout comme le jeune garçon rentre dans la catégorie des adultes par les rites des Evala et Kondona, la jeune fille n'est considérée dans sa communauté qu'à travers la cérémonie d'Akpéma. Bien que cette dernière soit moins médiatisée, elle est très importante pour l'identité culturelle et la socialisation de la femme Kabyè. Elle a eu lieu généralement entre mi-juillet et fin août de chaque année. Pour l'édition de cette année, beaucoup de cantons vont donner le ton cette semaine.

Le Togo est dominé par trois grandes religions (le christianisme, la religion traditionnelle ancestrale et l'islam). Il possède une diversité de cultures et de rites initiatiques. Au nord du pays, dans la région de la Kara plus précisément la préfecture de la Kozah traditionnellement, tous les aspects de la vie sont imprégnés de la religiosité.

La religion est en effet, à la base des mythes, des coutumes, des traditions, des croyances, de la morale, des pratiques et des relations sociales. Ainsi, dans la Kozah, sont pratiqués les rites traditionnels et initiatiques des jeunes filles Akpéma, Evala et Kondona pour les jeunes garçons.

Les rites initiatiques marquent le passage de l'adolescence à l'état adulte et ont pour tâche principale de combler les lacunes de l'éducation reçue antérieurement, de rendre l'adolescent capable de porter le poids, de supporter les diffi-

cultés et de pénétrer les secrets de la vie nouvelle.

Bien que convertis au christianisme, certains Togolais de la Kozah gardent toujours un attachement intime aux valeurs religieuses traditionnelles. La question que ce fait suscite est la suivante : pourquoi la pratique des rites initiatiques des jeunes filles et garçons dans la préfecture de la Kozah ? L'hypothèse est que les rites initiatiques, de façon traditionnelle ou chrétienne, représentent un passage important des jeunes kabyè vers la maturité.

Pour répondre à cette question, des sources écrites et orales ont été exploitées. L'argumentaire s'organise autour de deux parties: il explore d'abord le rite initiatique des jeunes garçons Evala et « Kondona » et ensuite celui des jeunes filles « Akpéma »

Evala, un rite initiatique primordial pour le jeune garçon Kabyè

Pratiqué depuis le XVIII^e siècle, le rite initiatique Evala est le premier dans l'ordre des manifestations initiatiques du



jeune kabyè. Elle consacre non seulement le passage de l'adolescence du jeune kabyè (18 à 20 ans) à l'âge adulte, mais également l'affirmation de son identité culturelle.

À l'origine, les combats duraient plusieurs heures et se pratiquaient avec une chicotte et un bâton fourchu. À l'aide de ces deux objets, les adversaires se combattaient en se frappant simultanément jusqu'à ce que l'un fasse tomber ou renverser l'autre, épuisé par les coups reçus. Lorsque celui-ci tombe, le présumé vainqueur se précipite sur lui et s'assied sur sa poitrine. Et c'est à cet instant précis que l'arbitre déclare la fin de la partie. Mais vers 1940, ce rite est devenu moderne et s'est transformé en lutte avec les compétitions organisées entre différents villages d'un même canton. Au-delà de l'initiation, l'organisation actuelle a incorporé aux rituels un côté festif qui crée un spectacle magnifique à chaque célébration.

La finalité première du rite Evala est d'habituer le jeune Kabyè à l'endurance, au courage, à l'abnégation et au stoïcisme dont l'aspect culturel est rehaussé par les sacrifices que l'initié doit consentir : le jeûne, l'abstinence sexuelle et les scarifications qui sont les signes extérieurs de défenseur de la cité. Ainsi, le rite initiatique est constitué d'attrapades, d'internements et d'autres cérémonies bien plus éprouvantes. La viande du chien constitue un élément central et primordial dans le rituel Evala. Pour l'aspirant Evalou, cette consommation ne se fait pas par simple plaisir ou de façon volontaire. C'est plutôt une prescription nécessaire à l'accomplissement des rites initiatiques. L'initié, qu'il le veuille ou non, est tenu de consommer la chair de chien pour acquérir les qualités reconnues à cet animal : l'endurance, la ténacité, la force et l'intelligence. En effet, la coutume recommande, dans la mesure du

possible, que l'animal soit acheté par l'oncle maternel du garçon devant subir l'initiation. Et lors du rituel chez l'oncle maternel, celui-ci, devant tout le clan réuni, édicte les règles morales que le jeune initié doit désormais suivre, sous peine de malédiction « Tu ne voleras pas, tu n'insulteras personne, tu ne mépriseras pas tes cadets, tu respecteras absolument ta mère, ton père et toute personne âgée, tu respecteras le bien d'autrui, tu respecteras la terre et la nature qui n'appartiennent qu'à Dieu. » Kéyéwa (1997, p. 173)

Les Evala sont donc un examen de socialisation de l'adolescent qui est tenu de lutter pendant trois années consécutives. Après les rites, celui-ci prend un nouveau statut social avec des droits, mais aussi des obligations. Cette entrée dans le cercle des initiés lui attribue le nom de Evalou (l'aspirant) dont le pluriel donne Evala. Il acquiert ainsi des prérogatives très importantes, dont entre autres : le droit d'exploiter la terre à son propre compte, de consulter les devins, de se marier, de défendre la cité en cas d'agression. À l'inverse, le jeune qui se dérobe à cette initiation n'est pas considéré et accepté dans certains cercles qu'il n'ose lui-même approcher. En tant que tel, il subit les repré-

Suite à la page 6

Pour l'écoute permanente et l'épanouissement intégral du peuple togolais :

Le gouvernement exige l'installation des Bureaux du Citoyen, dans les communes

Suite de la page 3

Le Bureau du citoyen doit appuyer le maire en matière de communication sur la citoyenneté. Il doit proposer au maire un programme de formation et de sensibilisation des citoyens sur leurs droits et devoirs, élaborer annuellement un rapport d'évaluation du contrôle citoyen de l'action publique locale.

Organisation du Bureau du Citoyen

Le Bureau est établi au chef-lieu de la commune. Le maire met à la disposition du Bureau du Citoyen un local équipé pour ses activités. Le Bureau du Citoyen prépare et soumet son plan de travail et le budget annuel au maire dans un délai raisonnable avant l'élaboration du budget communal.

Le plan de travail et le budget annuel du Bureau du Citoyen sont pris en compte dans le budget de la commune dans les limites de ses ressources propres. Toutefois, le Bureau du Citoyen peut bénéficier des appuis des partenaires techniques et financiers de la commune, après accord du gouvernement.

Le BDC fonctionne les jours ouvrables. Le coordonnateur établit un agenda hebdomadaire sur la base des jours de présence retenus avec le maire et auxquels il est tenu. Le rapporteur travaille tous les jours ouvrables et assure la permanence du Bureau.

Recrutement des membres du BDC

La procédure de désignation des membres du Bureau du Citoyen suit une étape. Notamment la mise en place d'un comité ad hoc par le maire. Ce comité est composé d'un représentant de la mairie, un représentant de la société civile (associations ou ONG actives sur le territoire de la commune), un représentant des comités de développement à la base, un représentant du chef de canton du chef-lieu de la commune.

Il nécessite le lancement d'un appel à candidature au poste de coordonnateur et de rapporteur par le maire, étude des dossiers de présélection par le comité sur la base des critères d'éligibilité. Selon lesdits critères, il faut être de la société civile, ne pas être un responsable local de parti politique, savoir lire et écrire

les français et maîtriser au moins une des langues parlées dans la commune, être d'une bonne moralité. Il y aura un entretien du comité avec les candidats et la sélection définitive des candidats se fera sur la base des résultats de l'étude des dossiers du comité.

La sélection est constatée par un Procès-verbal établi par le comité et transmis au maire. Le coordonnateur et le rapporteur sont reconnus par arrêté du maire aux termes de la procédure de désignation après avis du conseil municipal.

L'arrêté de reconnaissance du coordonnateur et du rapporteur est soumis à l'approbation du ministre chargé des collectivités locales. Après l'approbation de l'arrêté par l'autorité de tutelle, le maire procède à la présentation des membres du bureau du citoyen aux acteurs communaux lors d'une cérémonie solennelle d'installation.

Le coordonnateur du Bureau du Citoyen est désigné pour un mandat de trois ans renouvelables deux fois. Le coordonnateur est le responsable du Bureau du Citoyen. A ce titre, il est chargé d'animer toutes les activités du Bureau telles que précisées à l'article 5 du présent arrêté.

Le coordonnateur du Bureau du Citoyen est placé sous l'autorité du maire. Toutefois, dans l'exercice de ses fonctions, il jouit d'une autonomie. La fonction de coordonnateur est gratuite. Toutefois, le coordonnateur bénéficie d'une indemnité pour le déplacement et autres charges liées à sa fonction. Le montant de cette indemnité est fixé par délibération du conseil municipal.

Les préoccupations des citoyens qui sont transmises par le Bureau du Citoyen au maire ne doivent porter sur aucune affaire relative à la vie privée des citoyens, des conseillers, du maire et des autorités locales. Elles concernent les domaines de compétences de la commune et portent sur les conditions de vie, le cadre de vie, le bien-être de la population ainsi que les différents services rendus par la municipalité.

Le rapporteur assiste le coordonnateur du Bureau du Citoyen dans ses tâches. Il assure le secrétariat du Bureau du Citoyen, gère la boîte à suggestions, tient les registres des doléances exprimées par les citoyens et prépare les rapports sous la respon-



Yawa Kouigan, Président de la Faïtière des Communes du Togo

sabilité du coordonnateur. Il assure la permanence du Bureau du Citoyen.

Le rapporteur du Bureau du Citoyen est rémunéré sur la base d'un contrat avec la commune conformément aux textes en vigueur.

Les membres du Bureau du Citoyen sont astreints à l'obligation de neutralité et de discrétion dans l'exercice de leur fonction.

En cas de non-respect par les membres du Bureau du Citoyen de leurs obligations, le maire peut, après avis du conseil municipal, mettre fin aux fonctions de ceux-ci. Il rend compte au ministre chargé des collectivités locales.

Le préfet territorialement compétent fait le contrôle de légalité de la décision mettant fin aux fonctions des membres du Bureau des Citoyens. Il est pourvu au poste de coordonnateur et de rapporteur du Bureau du Citoyen dans les 30 jours suivant la date de transmission du compte rendu au ministre chargé des collectivités locales.

Les fonctions de membre du Bureau du Citoyen peuvent aussi prendre fin dans les cas d'abandon de poste, de démission et de décès.

« En cas d'abandon de poste, de démission ou de décès d'un membre du Bureau du Citoyen dûment constaté, le maire en informe le conseil et procède au remplacement du membre dans les 30 jours à partir de la date de vacances », a précisé Boukpepsi.

Entre le maire et le coordonnateur

Le programme de travail du Bureau du Citoyen est approuvé par une décision du maire sur proposition du coordonnateur après avis du conseil communal. La fonction de membre du Bureau du Citoyen est incompatible avec tout emploi d'agent communal et tout mandat électif. Le coordonnateur ne s'implique pas dans la gestion interne de la mairie notamment la gestion administrative, financière et technique de ses services.

Toutefois, le coordonnateur peut être chargé par

le conseil municipal, de par ses compétences, d'une mission publique locale ponctuelle et rémunérée par contrat dont la durée n'excède pas 3 mois.

Dans ce cas, le rapporteur assure la fonction de coordonnateur par intérim. Dans l'exécution de ce contrat, le coordonnateur doit afficher une neutralité sur les questions liées à l'appréciation des services de la commune.

« En cas de silence 2 mois après réception des rapports des préoccupations par le maire et après une lettre de relance du coordonnateur ou en cas de refus sans justificatifs du maire de trouver des solutions aux préoccupations qui lui sont soumises par le Bureau du Citoyen, le coordonnateur dresse un rapport annexé d'un document de plaidoyer qu'il adresse au préfet territorialement compétent », indique-t-on.

Le préfet territorialement compétent règle les éventuels conflits entre la mairie et le Bureau du Citoyen. Il rend compte au ministre chargé des collectivités locales.

Le Bureau du Citoyen est un peu comme un protecteur du citoyen. Mais sa présence dans la commune n'empêche pas les citoyens de s'adresser directement au maire sur les questions de développement.

Les communes disposant déjà d'un Bureau du Citoyen de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Daniel A.

COVID-19 : L'aéroport de Lomé en passe de laisser tomber totalement les restrictions.

La crise sanitaire engendrée par la pandémie de la Covid19 est pratiquement dernière nous. Les voyageurs désireux de se rendre au pays du président Faure Gnassingbé ne seront plus dans l'obligation de présenter à l'aéroport Gnassingbé Eyadéma de Lomé, de preuves liées au coronavirus.

Il s'agit d'une décision prise par le gouvernement togolais portant les nouvelles dispositions sanitaires à prendre pour les voyageurs à l'aéroport de Lomé. « Aucun document de voyage en rapport avec la Covid-19 (preuve de vaccination, résultat négatif de test PCR ou de test antigénique) n'est

plus requis pour entrer ou sortir du Togo », indique une note du ministre Secrétaire général du gouvernement, Kanka-Malik Natchaba à l'attention des ministres de l'Economie numérique et des Transports aériens. De même, le gouvernement togolais encourage les voyageurs âgés de 12 ans à se faire vacciner contre le coronavirus et à observer les mesures d'hygiène.

Les nouvelles dispositions, assure M. Natchaba, contacté par la rédaction du Nouveau Reporter, sont consultables via le portail officiel du gouvernement dédié aux voyageurs : www.voyage.gouv.tg Toutes les informations né-

cessaires pour effectuer aisément son voyage au Togo s'y trouvent.

Pas de pass, pas de vaccin, pas de fiche sanitaire ! Avec la levée de cette dernière mesure sanitaire qui étaient encore en vigueur, on peut tabler que Covid-19 s'est presque totalement éloigné de nos vies quotidiennes. C'est désormais au tour du Togo de sauter ce dernier « verrou ».

Notons que le Togo a enregistré jusqu'à ce jour 39507 cas confirmés, 39214 cas guéris et 290 de décès, de la pandémie a coronnavirus dont le premier cas a été détecté en mars 2020.

Carole A.

Akpéma, Evala et Kondona: Un tremplin pour les secrets de la vie des jeunes Kabyè

Suite de la page 4

sailles de la communauté et de ses propres parents. Même si le modernisme ambiant et le foisonnement des religions importées n'en font plus tellement un problème.

Après l'étape initiatique, les luttes mettent aux prises deux équipes évoluant en série de quatre ou cinq pour des combats spectaculaires dans une arène préparée à cet effet. Les lutteurs s'affrontent et s'empoignent, torsos nus, sous le regard crispé des parents, amis et curieux venus les encourager aux sons des cors, des gongs, des castagnettes et des tam-tams. Les dates auxquelles se tiennent les cérémonies sont fixées par la consultation des oracles suivie de l'autorisation accordée par le grand prêtre appelé Tchodjo. Plusieurs phases d'affrontement entre les camps en lice permettent finalement de proclamer les vainqueurs selon le nombre de victoires remportées sur l'ensemble de la partie. La présence des sages de la communauté qui veillent au respect du règlement, assurant la direction de l'arbitrage des luttes, révèle l'aspect traditionnel de la cérémonie. Tout comme au début, à la fin des Evala, les prêtres traditionnels font une tournée dans les lieux sacrés, essentiellement les sanctuaires que l'on retrouve dans les forêts et grottes, pour remercier les ancêtres d'avoir permis un bon déroulement des rites initiatiques.

Ce sont des cérémonies initiatiques quinquennales en pays Kabyè. Au lendemain de la clôture des Evala, le jeune garçon, Evalou (jeune initié), qui a terminé ses trois ans de lutte devient Ezoukpo (classe d'âge intermédiaire) et peut aspirer maintenant à devenir Kondo (adulte). Il va donc se voir raser la tête, subira le rituel au cours duquel un collier sera mis autour de son cou, puis un gong lui sera remis.

Devenu ainsi Kondo, le jeune homme, avec ces signes distinctifs, peut librement circuler dans le milieu. Le jour de l'apothéose, il se distingue par la danse, l'escalade de la butte et surtout la frappe du gong. Cette cérémonie initiatique est un véritable test pour permettre aux jeunes leur intégration dans la classe des adultes (Kondona), en leur conférant qualité et dignité. Elle leur donne, s'ils y réussissent, le pouvoir de prendre part aux décisions concernant la vie de la communauté. Tous les rituels évoqués ici ont un

sens culturel très significatif.

Akpéma, un rite initiatique de passage de jeune fille Kabyè en femme

Pendant que le jeune garçon kabyè suit un rite initiatique qui va jusqu'à huit ans pour devenir Eglou (le sage), la jeune fille, elle, est initiée en une seule année. Son initiation commence également



autour de 18 ans. La tradition veut qu'elle soit vierge avant l'initiation, car cette initiation la prépare au mariage.

Akpéma est un rite qui permet aux jeunes filles Kabyè de s'habituer à l'endurance, au courage et à la sauvegarde de certaines vertus qui lui donnent un statut particulier. Parmi ces vertus, celle qui est capitale est sa virginité avant le mariage. Ainsi, Akpénou (l'aspirante), très dévêtue, la hanche seulement ceinte de perles, 'kédjissi' la tête rasée, un collier en fer au cou, part avec ses autres camarades en file indienne dans la forêt sacrée où se poursuivent les cérémonies. Tout au long de l'initiation, elles sont accompagnées et prises en charge par des femmes adultes expérimentées. Il faut souligner que dans la forêt, au cours des rituels, la procession les Akpéma (les aspirantes au pluriel) sont conduites jusqu'à un endroit appelé la grande maison chez certains, la montagne chez les autres où on les fait asseoir sur une pierre. Là les versions diffèrent : Pour certains, comme M. TELOU, chef de canton de Yadè Bohou, si la jeune fille n'est pas vierge et s'assoit sur cette pierre, du sang coulera de son sexe. D'autres disent qu'elle se fera piquer par les abeilles (Tchôchô, le prêtre traditionnel de Yadè Bohou).

La réussite à ce test donne le privilège d'avoir accès à la petite case sacrée. Une étape déterminante qui, lorsqu'elle est franchie, fait l'honneur de leur famille. C'est à la fin de ce processus initiatique que la jeune fille Kabyè est déclarée apte à la vie adulte et au mariage. Il convient de préciser que les filles qui se savent non vierges ne doivent pas s'asseoir sur la pierre. Après les cérémonies, elles sortiront toutes

nues de la forêt sacrée et entreprendront le voyage du retour en passant par un autre chemin que celui emprunté pour y arriver. Le risque pour celles qui vont s'entêter est de voir la porte de la petite case se rétrécir devant elles, les empêchant d'y entrer. Ce sera alors la honte, les humiliations, les insultes et de profondes railleries pour elles et leurs parents.

La suite de la cérémonie est marquée par une parade des «Akpémas». Toutes les akpémas du canton se retrouvent souvent sous un arbre sacré. Les prêtres traditionnels par un rituel donnent le départ de la procession. Tout le long des chemins, les initiées des années précédentes et les parentes chantent pour vanter surtout les poils pubiens de leurs initiées. On compare dans les chants ces poils à une brousse sauvage, aux roseaux ou à de hautes herbes qui blessent. Si les spectateurs sont autorisés à ces parades, la présence d'une caméra par contre est interdite. Tout contrevenant est lynché et conduit à la justice et son matériel détruit.

C'est la dernière sortie des akpémas après laquelle elles peuvent aller au marché, seulement vêtue d'un slip et de soutien-gorge, la hanche ceinte de kédjissi, jusqu'à la danse « tchimou » qui marque la fin de la cérémonie d'initiation. La tradition voulait qu'au lendemain de cette ini-

tiation, la jeune akpénou déjà promise à un jeune évalou, regagne le domicile de son fiancé. Mais auparavant, le jeune évalou organise au domicile de la jeune akpénou la danse tchimou. La caractéristique de cette danse tchimou est l'apparat, l'étalage des richesses du fiancé. Le fiancé, ses parents et ses amis offrent des



quantités impressionnantes de « souloum » (communément connu sous le nom de « tchoucoutou », une boisson préparée à base du sorgho), des quantités qu'ils peuvent verser jusqu'à déborder la jarre juste pour signifier qu'ils ne sont pas dans le besoin. Cette ostentation vise à rassurer la jeune akpénou sur la fortune de son futur époux : elle n'entre pas dans une famille indigente ; elle sera à l'abri du besoin dans la famille où elle va.

Dans la société traditionnelle de la préfecture de la kozah, les jeunes garçons et filles kabyè se reconnaissent matures et prennent part à la vie sociale à partir des rites initiatiques Evala, Akpéma et Kondona.

Et chaque rite initiatique a son importance et sa particularité. Au-delà des obligations traditionnelles, les rites initiatiques

en pays kabyè permettent aux initiés d'affirmer leur identité culturelle. «Car il existe plusieurs Afriques, plusieurs peuples, et à l'intérieur de chaque peuple plusieurs initiations, et à l'intérieur de ces initiations, plusieurs rites ou catégories de rites initiatiques et, enfin des initiations d'hommes et des initiations de femmes», selon Michel Padonou

C'est au nom de cette identité que le clergé local va introduire dans l'Église catholique le rite initiatique Akpéma afin d'éviter le syncrétisme culturel. De nos jours, parmi les rites initiatiques, Evala attire plus d'attractions de différentes couches sociopolitiques. Aussi, le rôle joué par la politique lors de l'organisation des Evala n'est pas à négliger.

CS

Télécommunication : Pierre-Antoine Legagneur succède à Tarik Boudiaf à la tête de Togocom

La direction des sociétés de la télécommunication, Togocel et Togotelecom fusionnées en Groupe TOGOCOM, a un niveau patron. Il s'agit de Pierre-Antoine Legagneur. Il succède ainsi à Tarik Boudiaf au poste de Directeur général. Français de nationalité et titulaire d'un diplôme d'ingénieur de Supélec à Paris en France, M. Legagneur jouit d'une forte expérience en matière de télécommunication. Il a fait déjà ses preuves ailleurs.

« Avec plus de 20 ans dans l'industrie des télécommunications, Pierre-Antoine est un dirigeant accompli possédant une expérience solide en matière de gestion des opérations et de la performance. Depuis 2015, en tant que Directeur général de Telco OI, la filiale commune d'AXIAN Telecom et du Groupe Iliad à la Réunion (Free) et Mayotte (ONLY), il a réussi à générer une croissance significative de parts de marché et de chiffre d'affaires », indique un commu-



niqué de TOGOCOM.

Le Français est fier d'être porté à son nouveau poste au Togo. « C'est un véritable honneur d'avoir été choisi pour conduire TOGOCOM vers la prochaine phase de son développement. C'est un moment passionnant pour rejoindre TOGOCOM et j'ai vraiment hâte d'apprendre à connaître nos collègues, nos partenaires et nos clients », tels sont ses premiers mots.

Sa nomination en tant que nouveau DG a d'ailleurs fait réagir Vincent Le Guennou, président du conseil d'administration de TOGOCOM. Voici ce qu'il dit du nouveau

responsable du Groupe TOGOCOM : « le conseil d'administration de TOGOCOM et moi-même sommes ravis de l'arrivée de Pierre-Antoine chez TOGOCOM. Nous savons pouvoir compter sur son expertise pour accompagner l'évolution de l'entreprise ainsi que la transformation numérique du Togo grâce à l'engagement de l'ensemble des collaborateurs de TOGOCOM ».

Le président du conseil d'administration se dit content de Tarik Boudiaf, l'homme qui a tenu la barre TOGOCOM en tant que Directeur général par intérim, depuis le départ de Paulin Alazard en 2022. M. Boudiaf, note-t-il avec satisfaction, a fait un travail remarquable et a fait montre d'un engagement sans faille pendant la période d'intérim. Tarik Boudiaf quitte ainsi le poste de Directeur général par intérim et est porté au poste de Directeur général adjoint.

Carole A.

Éliminatoires mondial 2026 : « Nous allons attaquer ces éliminatoires avec le maximum de priorité » Paulo Duarte

Les éliminatoires de la coupe du monde 2026, zone Afrique, le tirage au sort a eu lieu jeudi 13 juillet 2023 à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Logé dans le groupe B, le Togo va affronter outre le Sénégal, le Soudan du sud, le Soudan, la Mauritanie, et la RD Congo. Avec le Sénégal comme un favori les Éperviers doivent sérieusement s'armer de détermination s'ils veulent participer pour la seconde fois à la phase finale d'une coupe du monde, après celle de 2006.

Analysant ce groupe des Éperviers, Paulo Duarte, le sélectionneur reconnaît la grande forme du Sénégal et de la RD Congo.

« C'est un groupe où il y a le Sénégal et la RD Congo qui sont deux très bonnes équipes du football africain. Ils sont toujours à un niveau supérieur surtout, le Sénégal », a-t-il affirmé après la constitution des groupes. Le gros défi est de faire le résultat face au Sénégal que beaucoup prennent pour le grand favori et la RDC, mais le sélectionneur togolais ne sous-estime pas les autres adversaires. « La Mauritanie en pleine évolution avec de bons résultats depuis six ans. Et les deux autres équipes Soudan et Soudan du Sud qui sont certes inférieurs, mais présentent beaucoup de difficultés à leurs adversaires », dit-il.

Même si le Togo n'a plus de grands noms de football comme Shéyi Emmanuel Adebayor (qui a contribué à faire rater la coupe du monde 2006 au Sénégal), la sélection togolaise a actuellement des potentialités pour faire partie des équipes

africaines à cette compétition mondiale. Duarte compte aborder les éliminatoires du Mondial 2026 qui démarrent dès Novembre 2023 avec plus de concentration et du sérieux.

« Nous allons attaquer ces éliminatoires avec le maximum de priorité. C'est une opportunité unique pour l'Afrique d'avoir 10 équipes à la Coupe du monde. Nous voulons en faire partie. Nous prenons ce groupe au sérieux avec du professionnalisme, pour avoir cette fierté à la fin d'une qualification pour une Coupe du monde et c'est ça notre objectif », a-t-il signifié.

En 24 matchs au total, les Sénégalais l'ont remporté 8 fois avec le même nombre de victoires côté Togolais et 8 matchs nuls pour 27 buts marqués. Cette statistique peut reconforter les Éperviers face aux Sénégalais de Sadio Mané.

L'édition 2026 du Mondial aura lieu aux États-Unis, au Canada et au Mexique et se jouera à 48 équipes pour la première fois, au lieu de 32. Cet élargissement va permettre au continent africain d'en-



voyer 9 à 10 représentants contre 5 auparavant.

L'Afrique pourrait donc avoir dix représentants pour

la Coupe du monde. Cependant, l'heureux élu devra faire un véritable chemin de croix pour espérer décrocher le

fameux sésame. Cela commencera par un mini tournoi entre les quatre meilleurs deuxièmes parmi les neuf poules. L'équipe qui en sortira vainqueur après avoir disputé une demi-finale et une finale rejoindra un pool de barragistes composées de six équipes issues des qualifications en Asie, Océanie, et Amérique centrale. Deux équipes sortiront de ces barrages intercontinentaux pour se qualifier à la Coupe du Monde 2026. Pour l'équipe africaine, il faudra gagner deux autres rencontres pour enfin valider cette fameuse dixième place pour le continent.

Daniel A.

Comex CAF : Dr Lidi Bessi Kama félicite les Togolais élus

Deux togolais ont fait leur entrée à la confédération africaine de football ce 13 juillet 2023 à Abidjan lors de la 45^e assemblée générale ordinaire de la plus grande instance footballistique africaine. En effet le président de la fédération togolaise de football le Col. Guy Akpovy et l'ancien Directeur anticorruption de l'OTRASSINDO Nouridine ont fait leur entrée au sein de la fédération africaine de football. L'officier des Forces Armées Togolaises (FAT) est élu au titre de membre du Comité Exécutif pour le compte de l'UFOA zone B. De son côté, Mouhamed Nour-Dine Assindoh est porté, par acclamation, au poste de vice président de la Commission d'Audit et Conformité de la CAF jusqu'en 2027.

La ministre des sports et des loisirs, Dr Lidi Bessi Kama n'a pas hésité à félici-



ter les deux togolais qui viennent de hisser haut le drapeau togolais, « mes félicitations au président de la fédération togolaise de football Guy Akpovy et à Assindoh Nouridine, respectivement élus membre du COMEX et Vice Président de la commission d'audit et de conformité de la CAF », peut on lire sur

le compte tweeter de la ministre des sports et des loisirs

Elle a ensuite souhaité « que cette ascension contribue au processus de développement du football au Togo ».

Daniel A.

ARCHIDIOCESE DE LOMÉ - PAROISSE UNIVERSITAIRE SAINT JEAN APOSTRE DE LOMÉ

CHORALE SAINT GREGOIRE

SPECIAL CONCERT D'ACTION DE GRACE

Tu seras ma louange dans la grande assemblée maintenant et à jamais.

12 AOÛT 16H00

OURIAS

CAVUL

ÉCLAT D'OR

GROUPES INVITÉS

- Chorale Avenir de l'Université de Lomé
- Chorale ÉCLAT D'OR de la paroisse des Saints Martyrs de l'Ouganda de Tokoin
- Groupe artistique OURIAS
- INVITÉS SURPRISES

L'AGORA A SENGHOR

Paroisse Universitaire de Lomé

Info : (228) 90 03 78 43/92 40 38 43 - choralesaintgregoire@gmail.com
"Saint Grégoire : pour la plus grande gloire de Dieu" / Gregorium: Ad Majorem Dei Gloriam"

12 JUILLET 2016 – 12 JUILLET 2023 :

DAO DAO Boyodi Benoît ... 07 ans Déjà !

12 juillet 2016 – 12 juillet 2023: Cela fait sept (07) ans déjà que DAO DAO Boyodi Benoît, Ancien Directeur des affaires communes au ministère de la Communication, nous a quittés pour le pays des beaux anges.

En ce jour anniversaire de sa disparition, les Familles DAO et WAKIYOU à Lomé, TCHITCHAOU de Sanda Kagbanda (préfecture de la Kozah) et à l'étranger, les enfants et tous ceux qui ont aimé et côtoyé ce grand homme, se rappel-



lent de son amour et de sa tendresse en tant que père, oncle et grand-père.

Nous vous prions de vous rappeler, dans vos prières, de DAO DAO BOYODI BENOIT. Ancien Directeur des affaires communes au ministère de la Communication, Ancien Directeur de l'ATOP, l'homme a été également ancien Secrétaire Général de la Mairie de Sotouboua...

Puisse son âme trouver le repos éternel auprès du Très Haut!!!

@macite.tg

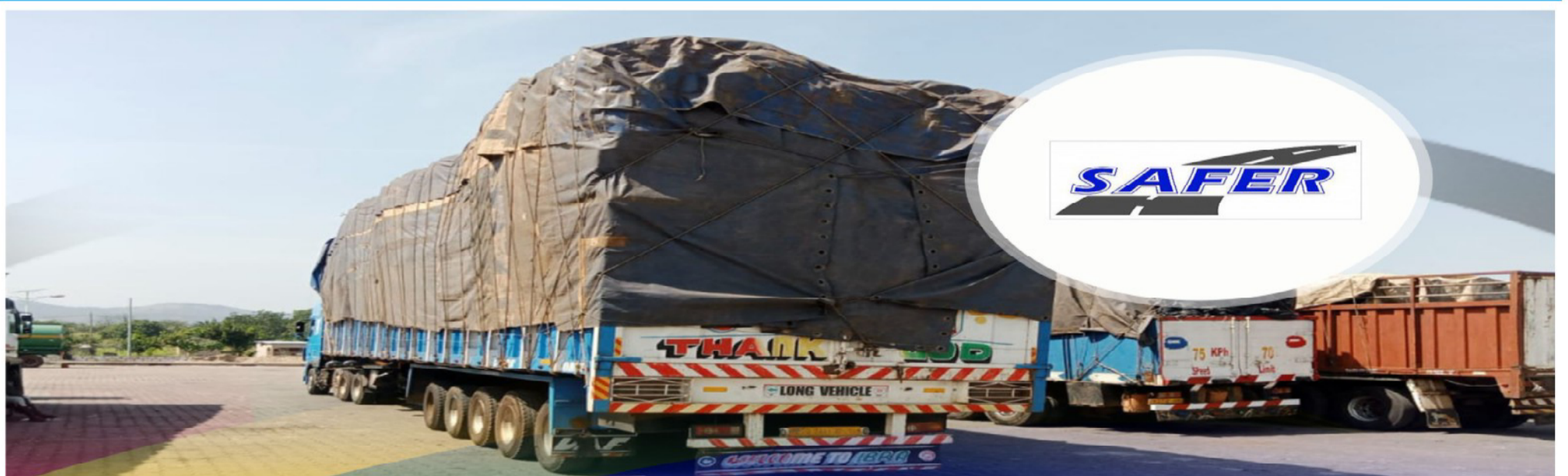


CAMPAGNE DE COLLECTE D'INFORMATIONS FONCIERES

 **COMMUNES**
Agoe-Nyive 1 & 2

 **22 Mai | 20**
21 Août | 23

NOS PARTENAIRES



Citoyens togolais,

Conducteurs de poids lourds,

Les infrastructures routières sont un patrimoine commun que nous avons le devoir de protéger.

Les camions en surcharge détruisent précocement les routes.

Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.

Message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)